



Traitez 25 000 \$ ou plus en transactions réglées nettes avec Chase chaque mois et obtenez :

- Un rabais de traitement de 34 \$/mois
- Jusqu'à 57 \$/mois de rabais sur les frais de location de terminal

Avec Chase, les membres de la FCEI bénéficient des avantages suivants :

- Des tarifs exclusifs sur le traitement des transactions par cartes de crédit et Interac^{MD}
- Pas de frais d'inscription, d'annulation ou de frais cachés
- Une remise spéciale sur les frais de location de terminal et un rabais de 70 % sur les frais administratifs mensuels
- Accédez à vos fonds plus rapidement grâce au financement le jour ouvrable suivant²

Soumettez votre demande d'ici le 30 novembre 2026. Sous réserve de certaines conditions

Communiquez avec votre représentant pour commencer

Nom : _____

Adresse de courriel : _____ N° de téléphone : _____

¹ Cette offre de rabais (l'« offre ») est fournie par Chase Paymentech Solutions Inc. (« Chase »).

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles, les commerçants doivent :

- (i) être recommandés par la FCEI et être des membres en règle de la FCEI;
- (ii) soumettre une demande remplie à Chase entre le 1er octobre 2026 et le 30 novembre 2026;
- (iii) conclure une entente de commerçant avec Chase pour l'achat de tous leurs services de traitement de cartes de crédit et de débit (y compris la location de matériel physique de terminal de point de vente).

Rabais

Après avoir satisfait aux critères d'admissibilité, pour chaque mois civil au cours de la période de 12 mois suivante durant laquelle le commerçant traite 25 000 \$ ou plus en transactions réglées nettes à un seul emplacement, le commerçant est admissible à :

- (a) un rabais de traitement de 34 \$ CA chaque mois et un maximum cumulatif de 408 \$ CA (le « rabais de traitement »);
- (b) un rabais sur la location d'un terminal jusqu'à concurrence de 57 \$ CA chaque mois et un maximum cumulatif de 684 \$ CA (le « rabais sur la location d'un terminal »).

Toutes les transactions et rabais sont calculés en fonction d'un seul emplacement commerçant. Les transactions effectuées dans d'autres emplacements ne sont pas admissibles. Le rabais sur la location de terminal, qui peut atteindre 57 \$ par mois, est déterminée par les frais de location de matériel de terminal du commerçant avant l'application des taxes pour le mois applicable.

Exclusions et autres modalités

L'offre n'est PAS disponible pour :

- (i) les commerçants qui ont conclu une entente de traitement des paiements existante avec Chase;
- (ii) les commerçants admissibles ou assujettis à des tarifs promotionnels, préférentiels, de groupe (p. ex. certains programmes de recommandation ou de partenariat) ou à d'autres tarifs spéciaux ou réduits de Chase;
- (iii) les commerçants dont le compte Chase est fermé, restreint ou inactif (qui ne traite plus) au moment du rabais.

Chase se réserve le droit de déterminer quels commerçants sont admissibles à recevoir l'offre et n'a aucune obligation de considérer un commerçant comme admissible. Toutes les demandes sont assujetties à une approbation de crédit et à d'autres critères déterminés par Chase. Chase fournira les crédits de rabais applicables au compte du commerçant sur une base mensuelle, à compter du mois suivant le premier mois de traitement. Les rabais ne seront appliqués qu'à un seul compte de commerçant pour chaque commerçant ayant satisfait à tous les critères d'admissibilité. Cette offre peut être retirée ou modifiée à tout moment, sans préavis. Cette offre ne peut pas être combinée à d'autres offres de Chase. Les taxes ne sont pas incluses dans l'offre, et Chase n'offrira pas de rabais sur les taxes dans le cadre de l'offre. Aux fins de la présente offre, la « période de 12 mois » commence le premier mois civil complet après que le commerçant a satisfait aux critères d'admissibilité.

² L'obtention des fonds le jour ouvrable suivant pour les transactions par Visa^{MD}, Mastercard^{MD}, American Express^{MD} OptBlue et Interac^{MD} est offerte aux commerçants qui soumettent ces transactions avant les heures limites de règlement applicables. L'obtention des fonds le jour ouvrable suivant est assujettie à l'approbation de crédit du commerçant, à la surveillance de la fraude et aux modalités de l'entente du commerçant. Tous les fonds admissibles sont déposés le jour ouvrable suivant, à l'exception des fins de semaine et des jours fériés.